



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 02 mai 2023
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 15
Nombre de procuration : 01

Extrait n°BC-05-2023-110

Objet : Attributions de subventions aux associations – Demandes présentées par la commission Culture Patrimoine.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PÉRASTE.

Arrivée en cours de séance : Annick COMIER

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

En cours de séance :

Frédéric BUVAL à Jean-Baptiste ROTSEN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les demandes de subventions présentées par les associations ;

Considérant les avis favorables émis par les membres de la commission Culture Patrimoine le 17 avril 2023 ;

Considérant les avis favorables émis par les membres de la commission mixte Finances-Subvention le 19 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

D'attribuer les subventions suivantes :

Porteur du projet	Intitulé du projet	Montant
ASSOCIATION IMAGES KARAIB	Réalisation d'une série documentaire « Sa nou yé »	10 000,00 €
Association MARTINIQUE INDE	Commémoration du 170 ^{ème} anniversaire de l'arrivée des immigrants indiens en Martinique	15 000,00 €
Association La maison du bèlè	Programme d'activités annuel 2023	15 000,00 €
Association NATUREL FUSION	Programme d'actions culturelles annuelles	2 500,00 €
Association PROTEA	6 ^{ème} édition du festival international du film documentaire	4 000,00€

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 01

Abstention déclarée : 01

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 16 juin 2023

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

Commune de Marigot
CAP Nord Martinique
Marigot, 9723
Tel : 0596 53 61 23
Fax : 0596 53 61 23
Pays Nord Martinique